

Berne, le 8 juillet 2026



Sozialdemokratische Partei
des Kantons Bern

Parti socialiste
du canton de Berne

Monbijoustrasse 61
Postfach/c.p.
3001 Berne

T 031 370 07 80

secretariat@spbe.ch
www.spbe.ch

INVITATION AU CONGRÈS

Date Mercredi 26 août 2026
Heure de 19 h 15 à 21 h 00

Lieu Hotel Bern
Adresse Zeughausgasse 9
3011 Berne

Veuillez trouver en annexe les documents suivants :

- Ordre du jour provisoire
- Règlement interne avec documents relatifs aux points de l'ordre du jour
- Formulaire de candidature pour le siège vacant (francophone) au comité directeur
- Formulaire de candidature à la commission des finances en qualité de membre librement élu
- Synopsis de la révision des statuts

Délais

Dépôt demandes ayants droit	jusqu'au 05.08.2026 à :	secretariat@spbe.ch
Délai d'annonce	jusqu'au 05.08.2026 à :	https://spbe.ch/fr/parti/congres/
Délai pour résolutions	jusqu'au 05.08.2026 à :	secretariat@spbe.ch

Attention

Pour vous inscrire, prière d'utiliser exclusivement le formulaire en ligne sous :

<https://spbe.ch/fr/parti/congres/>

Vous trouverez également à cette adresse la documentation pour le congrès en format PDF.

Remarque

Cette invitation au congrès est envoyée uniquement par e-mail.

Chères camarades, chers camarades,

Nous vous convions cordialement au congrès du PS du canton de Berne qui se déroulera le 26 août 2026 à Berne.

Après une campagne de votation intense et couronnée de succès contre l'initiative du chaos de l'UDC, nous voulons désormais tourner rapidement le regard vers l'avenir. Le congrès sera consacré aux prochaines votations, à la révision des statuts et à la démission de camarades engagés.

Grâce à l'initiative sur la formation, nous souhaitons continuer à œuvrer pour un système éducatif de qualité et veiller à ce qu'il soit inscrit dans la Constitution. L'examen des statuts entrepris au cours de ces derniers mois nous a permis de supprimer certaines redondances et d'améliorer la gouvernance.

Après dix ans au Conseil-exécutif, notre ancien conseiller d'État Christoph Amman s'apprête malheureusement à quitter ses fonctions. Nous le remercions chaleureusement pour son engagement indéfectible au fil des années et nous réjouissons de le retrouver lors de notre congrès.

Avec nos salutations solidaires,



Sandro Niederer
Secrétaire du parti

Destinataires :

- Les sections, les fédérations régionales, le Forum socialiste de l'Université de Berne
- Les membres du groupe au Grand Conseil, les membres du comité directeur (Femmes PS du canton de Berne, JS du canton de Berne, PS 60+ du canton de Berne, PS Migrant-e-s du canton de Berne, PS Queer du canton de Berne), les membres de la Commission de gestion, les membres du PS bernois au Conseil national et au Conseil des États
- Les invités d'honneur, le PS Suisse, l'Union syndicale du canton de Berne

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Heure	Points à l'ordre du jour
19:15	1. Ouverture et accueil par la présidente 2. Élections pour le congrès ▪ Scrutateurs-trices ▪ Commission de vérification des mandats ▪ Bureau électoral ▪ Bureau du congrès (institué conformément aux statuts) 3. Approbations ▪ Règlement du congrès ▪ Règlement des affaires ▪ Procès-verbal du congrès du 9 mai 2026 (publié sur le site Web)
19:30	4. Consignes de vote en vue des votations du 27 septembre 2026 4.1 Initiative populaire fédérale « Sauvegarder la neutralité suisse (initiative sur la neutralité) » 4.2 Initiative populaire fédérale « Pour une alimentation sûre – grâce au renforcement de la production indigène durable, à davantage de denrées alimentaires végétales et à une eau potable propre (initiative sur l'alimentation) » 4.3 Initiative populaire cantonale « Initiative bernoise sur la formation »
19:45	5. Consignes de vote en vue des votations du 29 novembre 2026 5.1 Arrêté fédéral du 19 juin 2026 sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la TVA 5.2 Initiative populaire « Pour une limitation des feux d'artifice » 5.3 Initiative populaire « Oui à des impôts fédéraux équitables pour les couples mariés – Pour enfin en finir avec la discrimination du mariage ! » 5.4 Modification du 19 décembre 2025 de la loi fédérale sur le matériel de guerre (LFMG)
20:00	6. Départ et élection au comité directeur 6.1 Départ d'Elisabeth Beck et Siri Ryser 6.2 Membre francophone librement élu-e 6.3 Représentation de la JS du canton de Berne
20:10	7. Révision des statuts
20:20	8. Élection des membres de la commission des finances
20:30	9. Départ de Christoph Ammann
20:40	10. Perspectives sur les élections fédérales 2027
20:50	11. Résolutions
20:55	12. Divers
21:00	13. Clôture du congrès

RÈGLEMENT

1. Cartes de vote

Les cartes de vote sont remises personnellement lors du contrôle des mandats le jour du congrès. Lors des votations, seules les cartes de vote sont comptées. Les cartes de vote perdues ne sont pas remplacées.

2. Temps de parole

Développement de propositions	5 minutes
Développement de la position du comité directeur	5 minutes
Intervention au cours des discussions	3 minutes

3. Intervention

Les délégué-e-s qui désirent prendre la parole s'annoncent par écrit par le biais du formulaire « Intervention » disponible au podium. Ils le transmettent dûment rempli à la présidence avant que la présidence de séance ne close la liste des orateurs.

4. Propositions

Les propositions doivent être transmises au secrétariat du parti au plus tard trois semaines avant le congrès.

5. Motions d'ordre

Les motions d'ordre doivent être traitées immédiatement. Elles sont brièvement motivées par les personnes qui les présentent. Le vote a lieu immédiatement après la prise de position de la présidence.

6. Élections et votations

Les élections et votations sont effectuées conformément aux statuts (article 9). Quand plusieurs candidat-e-s briguent la même fonction, l'élection a lieu à bulletin secret si le comité directeur ou un membre du plenum en fait la demande. Les votations se font généralement à main levée, mais le scrutin a lieu à bulletin secret si le comité directeur ou un tiers des délégués le demande.

7. Résolutions

Les résolutions doivent être transmises au secrétariat du parti au plus tard trois semaines avant le congrès. Les résolutions portant sur des événements ayant lieu les deux jours avant le congrès sont à transmettre à un-e secrétaire du parti une heure avant le début du congrès.

AFFAIRES DU CONGRÈS

4 Consignes de vote en vue des votations du 27 septembre 2026

4.1 Initiative populaire fédérale « Sauvegarder la neutralité suisse (initiative sur la neutralité) »

L'initiative sur la neutralité vise à inscrire dans la Constitution une neutralité armée et permanente. Elle prévoit en outre d'étendre l'interdiction de participer à des alliances militaires ou à des mesures de contrainte, et d'inscrire une obligation de médiation. **Cette initiative comporte un risque sécuritaire non négligeable et entraînerait une forte limitation de la marge de manœuvre politique, notamment en ce qui concerne les Bilatérales III.** Elle n'a obtenu de majorité ni au Conseil national ni au Conseil des États. Le PS Suisse recommande de voter non.

Le comité directeur propose au congrès de voter non.

4.2 Initiative populaire fédérale « Pour une alimentation sûre – grâce au renforcement de la production indigène durable, à davantage de denrées alimentaires végétales et à une eau potable propre (initiative sur l'alimentation) »

L'initiative pour une alimentation durable demande que la Confédération et les cantons inscrivent dans la Constitution, en plus des mesures visant à préserver les écosystèmes et la biodiversité, un taux d'auto-suffisance net d'au moins 70 % **dans un délai de dix ans, notamment par la promotion des denrées alimentaires végétales.** Ce degré d'autosuffisance est considéré comme irréaliste et incompatible avec les exigences de la protection de l'environnement. Cette initiative n'a obtenu de majorité ni au Conseil national ni au Conseil des États. Le PS Suisse recommande de voter non.

Le comité directeur propose au congrès de voter non.

4.3 Initiative populaire cantonale « Initiative bernoise sur la formation »

L'initiative bernoise sur la formation vise à inscrire dans la Constitution une offre éducative de haute qualité sur l'ensemble du territoire, garantissant que le canton mette à disposition les moyens nécessaires pour former et engager les professionnel·les requis.

Le comité directeur propose de voter non.

5. Consignes de vote en vue des votations du 29 novembre 2026

Les recommandations du comité directeur seront envoyées dans un second temps.

6. Départ et élection au comité directeur

6.1 Départ d'Elisabeth Beck et Siri Ryser

Elisabeth Beck a été élue au comité directeur comme membre francophone librement élue lors du congrès du 25 mai 2019. Elle a annoncé sa démission pour raisons personnelles à compter du congrès du 26 août 2026. Elle a constitué un lien essentiel avec la partie francophone du canton de Berne et s'est fortement engagée dans la campagne électorale cette année encore.

Siri Ryser a été élue par le congrès du 5 mai 2024 comme représentante de la JS au sein du comité directeur. Elle a annoncé sa démission en raison de la fin de son mandat de co-présidente de la JS à compter du congrès du 26 août 2026. Son travail de coordination et ses contributions variées ont régulièrement apporté des impulsions importantes et fructueuses qui ont bénéficié aux deux parties.

La direction remercie chaleureusement Elisabeth Beck et Siri Ryser pour leur engagement et leur adresse ses meilleurs vœux pour la suite.

6.2 Membre francophone librement élu

Les statuts prévoient la présence, au sein du comité directeur, d'un membre francophone librement élu. Cette personne représente les régions francophones du canton de Berne au sein du comité directeur et veille à leur prise en compte ainsi qu'à leur inclusion.

Les candidatures peuvent être déposées jusqu'au **5 août** au moyen du formulaire annexé.

6.3 Représentation de la JS du canton de Berne

Les statuts prévoient une représentation de la JS du canton de Berne au sein du comité directeur. La JS propose au congrès d'élire à cette fonction sa nouvelle présidente Charlotte Günther.

7. Révision des statuts

Les statuts ont été révisés afin de préciser les compétences et les responsabilités, et d'éliminer les redondances. Voir synopse détaillée en annexe.

8. Élection des membres de la commission des finances

La révision des statuts prévoit la création d'une commission des finances, composée de trois membres élus par le congrès :

- Un membre de la direction du parti
- Un membre librement élu justifiant de compétences reconnues en comptabilité, budgétisation et planification financière
- Le ou la secrétaire du parti

La durée de mandat est de deux ans, avec possibilité d'une réélection pour un second mandat.

Tâches de la commission des finances

La commission des finances planifie, dirige et supervise les finances du PS du canton de Berne.

- Elle examine la tenue des comptes et le rapport de révision, et soumet une proposition au congrès concernant les comptes annuels.
- Elle présente au comité directeur le budget, les comptes annuels et la planification annuelle.
- Elle décide des contributions du fonds pour le développement du parti et les affaires sociales.
- Elle vérifie que les redevances des élu-e-s soient correctement payées.
- Elle statue sur les litiges concernant le montant des redevances des élu-e-s.
- Elle statue sur les litiges avec les sections et les fédérations régionales concernant le paiement des cotisations des membres.

Elle établit chaque année un rapport d'activités, qui est soumis au congrès pour approbation.

Profil

Tu disposes de connaissances et de compétences avérées dans les domaines suivants :

- Esprit d'analyse
- Finance et comptabilité
- Budgétisation et planification financière
- Lecture et analyse des comptes annuels et des plans financiers
- Esprit d'équipe et sens de la communication

Les candidatures peuvent être déposées jusqu'au **5 août** au moyen du formulaire annexé.

8 Départ de Christoph Ammann

Pendant dix ans, Christoph Ammann a exercé la fonction de directeur de l'économie, de l'énergie et de l'environnement du canton de Berne. Il a quitté cette fonction au 1^{er} juin.

Depuis son élection au Conseil-exécutif en 2016, Christoph Ammann a marqué le canton de Berne par sa perspicacité, sa persévérance et ses convictions socialistes. Son action politique a constamment visé à concilier développement économique, responsabilité écologique et justice sociale. Grâce à sa clairvoyance et à son expertise, il a dirigé son service malgré des ressources limitées et a permis au canton de Berne de traverser la crise du coronavirus sans subir de dommages majeurs. Nous remercions chaleureusement Christoph Ammann pour son engagement de longue date au service de sa fonction et du parti.

FORMULAIRE DE CANDIDATURE POUR LE SIÈGE VACANT (FRANCO-PHONE) AU COMITÉ DIRECTEUR DU PS DU CANTON DE BERNE

1. Données personnelles

Nom :

Prénom :

Rue :

NPA/Lieu :

E-mail :

Date de naissance :

2. Activités politiques exercées jusqu'ici

3. Quelles sont mes motivations pour collaborer au comité directeur du PS du canton de Berne ?

Délai de dépôt : **05.08.2026** auprès du PS du canton de Berne, Sandro Niederer, sandro.niederer@spe.ch, avec une photo numérique (format portrait/au moins 500 KB)

FORMULAIRE DE CANDATURE À LA COMMISSION DES FINANCES DU PS DU CANTON DE BERNE EN QUALITÉ DE MEMBRE LIBREMENT ÉLU

1. Données personnelles

Nom :

Prénom :

Rue :

NPA/Lieu :

E-mail :

Date de naissance :

2. Activités politiques exercées jusqu'ici

3. Quelles sont mes motivations pour collaborer au sein de la commission des finances du PS du canton de Berne ?

Délai de dépôt : **05.08.2026** auprès du PS du canton de Berne, Sandro Niederer, sandro.niederer@spe.ch, avec une photo numérique (format portrait/au moins 500 KB)